

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 750

27 mars 2008

SOMMAIRE

Aberdeen Property Nordic Finance Denmark S.à r.l.	35993	EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l.	36000
Aberdeen Property Nordic Finance Finland S.à r.l.	35994	EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l.	35999
Aberdeen Property Nordic Finance Norway S.à r.l.	35994	EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l.	36000
Aberdeen Property Nordic Finance Sweden S.à r.l.	35993	Euro Publications	35995
Alphalipologie S.A.	35986	Fimalac Développement	35987
Alphalipologie S.A.	35988	Financière St. Vincent S.A.	35983
Argyle Leisure Fund S.A.	35986	FSH	35959
Art & S, Automotive Technology & Style S.A.	35999	Geand S.C.I.	35977
Baninter S.A.	35992	Gevapan Invest Spf S.A.	35998
Baninter S.A.	35992	Global PepsiCo Luxembourg Holdings S. à r.l.	35996
Barking Holding S. à r.l.	35996	Globull Investment and Development S.C.A.	35994
BBI Europe Holdings (Lux) S.à r.l.	35976	GNBL S. à r.l.	35999
B&B Investment S.A.	35985	Habi S.A.	35991
BCSP V CE Lux II S.à r.l.	35995	hela Lux	35956
Brasserie Meyer S.A.	35958	Helarb Investments Partners (SCA) SI-CAR	35997
Cambon Luxembourg I S.à r.l.	35996	Horizon S.A.	35991
Covansys Luxembourg S.A.	35978	Hypo Portfolio Selection Sicav	35997
Dawn Finance Sarl	35998	Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l.	35999
DH French Light Industrial S.à r.l.	35979	Intergest (Luxembourg) S.A.	35990
Diaruse Real Estate S.A.	35979	IT Solutions S.A.	35984
Diatec International S.A.	35990	Kirchberg Buro S.A.	35987
DIF Luxembourg S.à r.l.	35990	Kirchberg Buro S.A.	35988
Direct Group SA	35964	KL Agence s.à r.l.	35955
DSG S.à r.l.	35988	Kléber Luxembourg Holding S.à r.l.	35996
Electronics For Imaging (Luxembourg) S. à r.l.	35991	Kléber Luxembourg S.à r.l.	35995
Emerging Europe Investors S.à r.l.	35989	La Fiduciaire Monterey International S.A.	35987
Epifarm S.A.	35962	Lofin S.A.	35989
Escaline S.à r.l.	35981	Mansford Europe Investments S.à r.l.	36000
Euro CCN S.A.	35986	MERIDIAM Infrastructure (SCA) SICAR	35978
European Sport Investment S.A.	35985		
Euro-Power S.à r.l.	36000		

MLP Investments (Luxembourg) S.à r.l.	SHATHO Luxembourg S.à r.l.	35992
.....	SHATHO Luxembourg S.à r.l.	35993
MMA INT S.A.	SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings II, S.à	
Montalcino International Holding S.A. ...	r.l.	35962
Nocor S.A.	SOF-VII European Hotel II Lux, S.à r.l. ...	35983
NREP Transactions Holding 5 S.à r.l.	Steelers S.à r.l.	35967
Oakwood Global Finance S.C.A.	Trillium Holdings Sàrl	35974
OMV Paris Luxco I	Union Investment Luxembourg S.A.	35998
Otthon S.A.	VFS Europe S.à r.l.	35990
PepsiCo Global Investments S.à r.l.	Vilis Rent sàrl	35995
Pluri-Promotions S.A.	Vintage Invest SA	35991
PT European Real Estate Luxco I	Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA	
RP VII S.à r.l.	35996
SCG SDL Co-Invest S.à r.l.	W.M.A., World Management Assistance	
SGAM Alternative Equity Strategies Diver-	Sàrl	35985
sified Fund	Yranas	35975
.....		

KL Agence s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 5, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 136.602.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit février.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Lucien Kirch, agent d'assurances, né le 3 août 1981 à Ettelbruck, demeurant à L-9053 Ettelbruck, 7a, impasse J.F. Kennedy.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KL AGENCE s.à.r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Ettelbruck.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations d'agence et de conseil en assurance. Elle peut effectuer toutes opérations d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

De manière générale, la société pourra passer tous actes et prendre toutes dispositions de nature à faciliter ou à développer la réalisation de son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune, toutes souscrites par l'associé unique, Monsieur Lucien Kirch, préqualifié.

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de mai de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille huit.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents Euros (Eur 1.500,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-9010 Ettelbruck, 5, rue de Bastogne.
- 2) La société sera gérée par un gérant unique: Monsieur Lucien Kirch, agent d'assurances, né à Ettelbruck le 3 août 1981, demeurant à L-9053 Ettelbruck, 7a, impasse J.F. Kennedy.
- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant, avec faculté de procuration.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: L. Kirch, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 18 février 2008. Relation: CAP/2008/501. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 28 février 2008.

C. Mines.

Référence de publication: 2008032165/225/99.

(080033752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

hela Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 32.950.

L'an deux mille huit, le huit janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HELA LUX, ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 32.950, constituée originellement sous la dénomination de MOBAU-LUX S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (ci-après le «Mémorial C»), numéro 288 du 21 août 1990,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem:

- en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 219 du 7 avril 1998, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en HELA LUX S.A. et une refonte complète des statuts,

- en date du 26 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 27 janvier 1999, contenant notamment l'approbation et la ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 542 du 25 juillet 1998, contenant notamment l'absorption de la société CLEMENT BETTEMBOURG S.A. et le changement de la dénomination sociale en HELA BETTEMBOURG S.A.,

dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 81 du 16 janvier 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2419 du 25 octobre 2007, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en HELA LUX.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert Friob, industriel, demeurant à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Volker Kirschweg, fondé de pouvoir, demeurant à Saarlouis, (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dieter Sperling, gérant de société, demeurant professionnellement à Völklingen, (Allemagne).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Fixation d'un exercice social partiel («Rumpfwirtschaftsjahr») du 1^{er} janvier 2007 au 30 novembre 2007.
- 2) Fixation d'un deuxième exercice social partiel du 1^{er} décembre 2007 au 30 juin 2008.
- 3) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.
- 4) Modification afférente du premier alinéa de l'article 22 des statuts.
- 5) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au 2^{ème} mardi du mois de décembre à 10.00 heures.
- 6) Modification afférente de l'article 16 des statuts.
- 7) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de fixer un exercice social partiel («Rumpfwirtschaftsjahr») ayant commencé le 1^{er} janvier 2007 et s'étant terminé le 30 novembre 2007;

- de fixer un deuxième exercice social partiel ayant commencé le 1^{er} décembre 2007 et se terminant le 30 juin 2008;

et

- de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera dorénavant le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 22 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 22. (premier alinéa).** L'année sociale commence le premier juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 2ème mardi du mois de décembre à 10.00 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 8 décembre 2008 à 10.00 heures.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} mardi du mois de décembre à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Friob, V. Kirschweg, D. Sperling, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2008 Relation GRE/2008/355. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008032194/231/87.

(080033617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Brasserie Meyer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 240, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.699.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 2 janvier 2008

En ce jour, 2 janvier 2008, l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme BRASSERIE MEYER S.A. (numéro d'identité 2000 22 24 993), constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 11 août 2000, publiée au Mémorial C N° 121 du 16 février 2001, immatriculé au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B N° 77.699, constituée sous la dénomination BRASSERIE M&T S.A. et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Alex Weber en date du 2 avril 2007, publié au mémorial C, numéro 1062 du 5 juin 2007, ledit acte contenant changement de la dénomination social en BRASSERIE MEYER SA, s'est tenue en son siège social à Bascharage, 240, avenue de Luxembourg.

I. La constitution du bureau.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Meyer, demeurant à L-8560 Roodt/Ell - 75, rue Principale.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine Oudrar, comptable, demeurant à F-54720 Lexy - 29, rue du Maréchal Leclerc.

L'assemblée nomme comme scrutateur, Monsieur Luc Meyer demeurant à L-8086 Bertrange - 15, Cité am Wenkel.

II. Constitution de l'assemblée.

Les actionnaires suivant sont personnellement présents:

- Monsieur Marco Meyer, représentant 1.453 actions de la société,
- Madame Monique Meyer, représentant 1.453 actions de la société.

L'intégralité des 2.906 parts sociales représentant la totalité du capital social de la société étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, celle-ci est valablement constituée et il peut être valablement délibéré sur l'ordre du jour dont les associés ont été avertis par avance.

III. Exposé du Président.

Monsieur le Président expose que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Renouvellement des mandats d'administrateurs:

Monsieur Marco Meyer, prénommé pour une durée de six ans,

Monsieur Luc Meyer, prénommé, pour une durée de six ans,

Mademoiselle Simone Meyer, demeurant à L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg, pour une durée de six ans.

Tous les mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale 2012.

2. Démission des fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière de Monsieur

Luc Meyer, demeurant à L-8086 Bertrange - 15, Cité am Wenkel.

3. Nomination du nouvel administrateur délégué à la gestion journalière en la personne de Melle Simone Meyer, demeurant à L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

IV. Délibérations

Après délibérations, il est constaté que les actionnaires présents ont voté à l'unanimité pour l'approbation des trois points à l'ordre du jour.

Les résolutions suivantes sont donc adoptées:

1. Le renouvellement des mandats d'administrateurs pour les personnes suivantes est approuvé:

Monsieur Marco Meyer, prénommé pour une durée de six ans,

Monsieur Luc Meyer, prénommé, pour une durée de six ans,

Mademoiselle Simone Meyer, prénommée, demeurant à L-4940 Bascharage -, avenue de Luxembourg, pour une durée de six ans.

Monsieur Marco Meyer est confirmé dans ses fonctions de président du conseil d'administration.

Tous les mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale 2012.

2. La démission de l'administrateur délégué à la gestion journalière de Monsieur Luc Meyer, demeurant à L-8086 Bertrange - 15, Cité am Wenkel, est acceptée.

3. Melle Simone Meyer est nommée dans les fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière dans la société BRASSERIE MEYER SA, et ceci avec effet à partir de la fin de la présente assemblée pour une durée indéterminée.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune partie n'ayant plus de remarque à faire, la séance est levée à 9.30 heures.

Bascharage, le 2 janvier 2008.

M. Meyer / M. Meyer / L. Meyer / S. Oudrar

- / - / Scrutateur / Secrétaire

Référence de publication: 2008032087/7969/59.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08920A. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

FSH, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.516.

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FSH, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg B 131.516, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 août 2007, publié au Mémorial C numéro 1300 du 13 octobre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Echange des 100 actions existantes sans désignation de valeur nominale contre 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

2) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 18.000.000,- pour le porter de son montant de EUR 31.000,- à EUR 18.031.000,- par l'émission de 180.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions échangées.

3) Souscription de 65.000 nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, par la société anonyme de droit belge FRANÇOIS SCHWENNICKE, avec siège à 1060 Bruxelles, Belgique, rue Saint Bernard, 185, enregistrée au registre des personnes morales sous le numéro 0886 269 994, et libération par cette dernière desdites actions par un apport en nature de 3.575 actions sans désignation de valeur nominale, représentant 32,50 % du capital social de la société de droit belge DELVAUX DESIGN COORDINATION & FINANCE S.A., avec siège à 1040 Bruxelles, Belgique, boulevard Louis Schmidt, 7, enregistrée à Bruxelles sous le numéro 0448 178 305, évaluées à EUR 6.500.000,-;

4) Souscription de 15.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, par Monsieur François Marie Schwennicke, domicilié à 1060 Bruxelles, Belgique, rue Saint Bernard, 185, et libération par ce dernier desdites actions par un apport en nature de 825 actions sans désignation de valeur nominale, représentant 7,50 % du capital social de la société de droit belge DELVAUX DESIGN COORDINATION & FINANCE S.A., avec siège à 1040 Bruxelles, Belgique, boulevard Louis Schmidt, 7, enregistrée à Bruxelles sous le numéro 0448 178 305, évaluées à EUR 1.500.000,-;

5) Souscription de 50.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, par Monsieur Olivier Schwennicke, domicilié à 7090 Braine-le-Comte, Belgique, rue du Pont de Pierre, 25, et libération par ce dernier desdites actions par un apport en nature de 2.750 actions sans désignation de valeur nominale, représentant 25 % du capital social de la société de droit belge DELVAUX DESIGN COORDINATION & FINANCE S.A., avec siège à 1040 Bruxelles, Belgique, boulevard Louis Schmidt, 7, enregistrée à Bruxelles sous le numéro 0448 178 305, évaluées à EUR 5.000.000,-;

6) Souscription de 50.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune par Madame Fanny Marie Schwennicke, domiciliée à 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique, Chaussée de la Grande Espinette, 182, et libération par cette dernière desdites actions par un apport en nature de 2.750 actions sans désignation de valeur nominale, représentant 25 % du capital social de la société de droit belge DELVAUX DESIGN COORDINATION & FINANCE S.A., avec siège à 1040 Bruxelles, Belgique, boulevard Louis Schmidt, 7, enregistrée à Bruxelles sous le numéro 0448 178 305, évaluées à EUR 5.000.000,-;

7) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixe à dix-huit millions trente et un mille Euros (EUR 18.031.000,-), représenté par cent quatre-vingt mille trois cent dix (180.310) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.»

8) Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté par son mandataire, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'échanger les cent (100) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

l'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit millions d'Euros (EUR 18.000.000,-) pour le porter de son montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à dix-huit millions trente et un mille Euros (EUR 18.031.000,-) par l'émission de cent quatre-vingt mille (180.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions échangées.

Souscription - Paiement

Les cent quatre-vingt mille (180.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune sont souscrites comme suit:

- soixante-cinq mille (65.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune sont souscrites par la société anonyme de droit belge FRANÇOIS SCHWENNICKE, avec siège à 1060 Bruxelles, Belgique, rue Saint Bernard, 185, enregistrée au registre des personnes morales sous le numéro 0886 269 994, et sont entièrement libérées par cette dernière par un apport en nature de trois mille cinq cent soixante-quinze (3.575) actions sans désignation de valeur nominale, représentant trente-deux virgule cinquante pour cent (32,50 %) du capital social de la société de droit belge DELVAUX DESIGN COORDINATION & FINANCE S.A., avec siège à 1040 Bruxelles, Belgique, boulevard Louis Schmidt, 7, enregistrée à Bruxelles sous le numéro 0448 178 305, évaluées à six millions cinq cent mille Euros (EUR 6.500.000,-);

- quinze mille (15.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune sont souscrites par Monsieur François Marie Schwennicke, domicilié à 1060 Bruxelles, Belgique, rue Saint Bernard, 185, et sont entièrement libérées par ce dernier par un apport en nature de huit cent vingt-cinq (825) actions sans désignation de valeur nominale, représentant sept virgule cinquante pour cent (7,50 %) du capital social de la société de droit belge DELVAUX DESIGN COORDINATION & FINANCE S.A., avec siège à 1040 Bruxelles, Belgique, boulevard Louis Schmidt, 7, enregistrée à Bruxelles sous le numéro 0448 178 305, évaluées à un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-);

- cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune sont souscrites par Monsieur Olivier Schwennicke, domicilié à 7090 Braine-le-Comte, en Belgique, rue du Pont de Pierre, 25, et sont entièrement libérées par ce dernier par un apport en nature de deux mille sept cent cinquante (2.750) actions sans désignation de valeur nominale, représentant vingt-cinq pour cent (25 %) du capital social de la société de droit belge DELVAUX DESIGN COORDINATION & FINANCE S.A., avec siège à 1040 Bruxelles, Belgique, boulevard Louis Schmidt, 7, enregistrée à Bruxelles sous le numéro 0448 178 305, évaluées à cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-);

- cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune sont souscrites par Madame Fanny Marie Schwennicke, domiciliée à 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique, Chaussée de la Grande Espinette, 182, et sont entièrement libérées par cette dernière par un apport en nature de deux mille sept cent cinquante (2.750) actions sans désignation de valeur nominale, représentant vingt-cinq pour cent (25 %) du capital social de la société de droit belge DELVAUX DESIGN COORDINATION & FINANCE S.A., avec siège à 1040 Bruxelles, Belgique, boulevard Louis Schmidt, 7, enregistrée à Bruxelles sous le numéro 0448 178 305, évaluées à cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-);

Un rapport d'évaluation daté du 27 décembre 2007 a été établi par la société à responsabilité limitée LUX-AUDIT REVISION, R.C.S. Luxembourg B 43.298, avec siège à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, dans lequel l'apport en nature est décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les quatre (4) nouveaux souscripteurs, à savoir la société anonyme de droit belge FRANÇOIS SCHWENNICKE, Monsieur François Marie Schwennicke, Monsieur Olivier Schwennicke, et Madame Fanny Marie Schwennicke, pré-qualifiés, tous les quatre (4) représentés par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu de quatre (4) procurations sous seing privé, déclarent que l'apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la société.

La preuve de la propriété juridique de l'apport a été rapportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura dorénavant la teneur \ suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à dix huit millions trente et un mille Euros (EUR 18.031.000,-), représenté par cent quatre-vingt mille trois cent dix (180.310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ six mille Euros; la présente augmentation de capital étant une augmentation contre encaissement du droit d'enregistrement fixe par l'administration de l'enregistrement luxembourgeoise conformément à la Directive du Conseil des Communautés Européennes du 19 juillet 1969 (335), modifiée par les Directives du 9 avril 1973 et du 10 juin 1985 (apport d'actions représentant plus de 65% du capital d'une société de l'Union Européenne à une autre société de l'Union Européenne - article 4-2 de la Loi du 29 décembre 1971).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, R. Rozanski, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2008. Relation GRE/2008/211. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008031702/231/133.

(080033181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.460.

Par résolution signée en date du 22 janvier 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Jeffrey Dishner, avec adresse au 591, West Putnam Avenue, CT-06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant b avec effet au 5 décembre 2007.

- Nomination de Monsieur Franck Hebrard, avec adresse au 6, rue Laval, F-92210 Saint Cloud, France, en tant que gérant B avec effet au 5 décembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008031270/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06527. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Epifarm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 88.573.

L'an deux mille huit, le six février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EPIFARM S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88.573, dont le siège social statutaire et administratif a été transféré à Luxembourg suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire contenant une refonte complète des statuts reçu par le notaire remplacé, alors de résidence à Mersch, en date du 24 juillet 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1454 du 8 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire remplacé, alors de résidence à Mersch, en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 154 du 23 janvier 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia Roti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les dix-neuf mille (19.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes

2.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.661.951,62 pour le porter de son montant actuel de 190.000,- à 1.851.951,62 par incorporation au capital de la somme de EUR 1.661.951,62 prélevée sur la prime d'émission et les résultats reportés sans création d'actions nouvelles.

3.- Réduction du capital social à concurrence de EUR 1.980.063,50 pour le ramener de son montant de EUR 1.851.951,62,- à un capital déficitaire de EUR 128.111,88 en vue de l'apurement des pertes reportées.

4.- Augmentation du capital à concurrence de EUR 628.111,88 pour porter le capital déficitaire à EUR 500.000,- par la création et l'émission de 50.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

5.- Renonciation à la souscription par l'actionnaires majoritaire ETA INVESTMENT S.A., pour des raisons fiscales qui lui sont propres et souscription et libération intégrale des actions nouvelles par PROSELECT TRUST REG TRUSTEE SAFEGUARDIAN TRUST par versement en espèces.

6.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale de EUR 10,-

7.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des dix-neuf mille (19.000) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million six cent soixante et un mille neuf cent cinquante et un euros et soixante-deux cents (EUR 1.661.951,62) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 190.000,-) à celui de un million huit cent cinquante et un mille neuf cent cinquante et un euros et soixante-deux cents (EUR 1.851.951,62) par incorporation au capital de la somme d'un million six cent soixante et un mille neuf cent cinquante et un euros et soixante-deux cents (EUR 1.661.951,62) prélevée sur la prime d'émission et les résultats reportés sans création d'actions nouvelles.

L'existence de la prime d'émission et des résultats a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan arrêté au 30 novembre 2007

Une copie dudit bilan, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En vue de l'apurement des pertes reportées, l'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de un million neuf cent quatre-vingt mille soixante-trois euros et cinquante cents (EUR 1.980.063,50) pour le ramener de son montant actuel après la prédite augmentation de capital de un million huit cent cinquante et un mille neuf cent cinquante et un euros et soixante-deux cents (EUR 1.851.951,62) à un capital déficitaire de cent vingt-huit mille cent onze euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 128.111,88) en annulant les dix-neuf mille (19.000) actions existantes sans désignation de valeur nominale.

L'existence des pertes a été rapportée au notaire instrumentant par ledit bilan arrêté au 30 novembre 2007

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent vingt-huit mille cent onze euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 628.111,88), pour porter le capital déficitaire de cent vingt-huit mille cent onze euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 128.111,88) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée après avoir constaté que l'actionnaire majoritaire la société ETA INVESTMENT S.A. a renoncé à son droit préférentiel de souscription pour des raisons fiscales qui lui sont propres, décide d'admettre à la souscription de la totalité des Cinquante mille (50.000) actions nouvelles l'actionnaire minoritaire la société PROSELECT TRUST REG TRUSTEE SAFEGUARDIAN TRUST, une société ayant son siège à Aeulestrasse, 5, 9490 Vaduz, Liechtenstein.

Souscription - Libération

Et ensuite la société PROSELECT TRUST REG TRUSTEE SAFEGUARDIAN TRUST, prédésignée, ici représentée par Madame Katia Roti, prénommée,

en vertu d'une des procurations dont question ci-avant,

a déclaré souscrire les cinquante mille (50.000) actions nouvellement émises et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de six cent vingt-huit mille cent onze euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 628.111,88), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer une nouvelle valeur nominale de chacune des cinquante mille (50.000) actions à dix euros (EUR 10,-), de sorte que le capital social souscrit au montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) sera représenté par cinquante mille (50.000) actions ayant toutes une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à l'annulation de toutes les actions anciennes.

Septième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 8.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, S. Wolter-Schieres, K. Roti, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, Relation: LAC/2008/6578. — Reçu 3140,56 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008031651/242/114.

(080032682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Direct Group SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.614.

L'an deux mille huit, le huit février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIRECT GROUP SA, avec siège social au 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 130.614, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2058 du 21 septembre 2007, modifié en date du 7 décembre 2007 par acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 230 du 29 janvier 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Pascale Mariotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Pascale Mariotti, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. L'assemblée décide de modifier les articles 1, 5, 6, 8, 9, 10, 11 et 13 des statuts en vue de les adapter aux statuts d'une société anonyme unipersonnelle.

2. Démission des administrateurs en place et nomination d'un administrateur unique Monsieur Jean Claude Menn, né le 6 mai 1956 à Antibes, demeurant à Fribourg, 54, rue de Lausanne, administrateur de société.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 1, 5, 6, 8, 9, 10, 11 et 13 des statuts en vue de les adapter aux statuts d'une société anonyme unipersonnelle qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de DIRECT GROUP SA (la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.»

« **Art. 5**. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique le cas échéant est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique le cas échéant est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;

- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique le cas échéant est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique le cas échéant déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique le cas échéant ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions».

« **Art. 6**. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale pour une période ne pouvant dépasser 6 années. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur».

« **Art. 8.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique. En particulier le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la Société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à la majorité par les administrateurs. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales».

« **Art. 9.** La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) ou par la signature individuelle du président, (iii) ou selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique conformément à l'article 10 des présents statuts».

« **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société».

« **Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet ou par l'administrateur unique, selon le cas».

« **Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le premier jeudi du mois de novembre à 9.00 heures et pour la première fois en deux mille huit.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant».

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs en fonction et décide de nommer en qualité d'administrateur unique pour une période de 6 ans:

- M. Jean Claude Menn, né le 6 mai 1956 à Antibes, demeurant à Fribourg, 54, rue de Lausanne, administrateur de société.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Mariotti, S. Mathot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008 LAC/2008/7451. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 février 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008031657/202/146.

(080032947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Steelers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 136.580.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the sixth day of February.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCM LUXEMBOURG EPOF II S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.551,

represented by Claire-Marie Darnand, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 4, 2008,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name STEELERS S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time *ad nutum* (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year,

increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM LUXEMBOURG EPOF II S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Justin Bickle, company manager, born on January 11,1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr Hugo Neuman, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Mr Jean-Pierre Baccus, accountant, born on September 14,1976 in Malmedy, Belgium, residing professionally at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg;

- Mr Szymon Dec, company manager, born on 3 July 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; and

- Mr Martin David Graham, lawyer, born on December 7,1978 in Glasgow, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le six février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OCM LUXEMBOURG EPOF II S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.551,

représentée par Claire-Marie Darnand, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 février 2008,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination STEELERS S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM LUXEMBOURG EPOFII S.à r.l, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 2.000,-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Justin Bickle, gérant de sociétés, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, Royaume-Uni;

- M. Hugo Neuman, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- M. Jean-Pierre Baccus, comptable, né le 14 septembre 1976 à Malmedy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg;

- M. Szymon Dec, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; et

M. Martin David Graham, juriste, né le Décembre 7, 1978 à Glasgow, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.-M. Darnand, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008. LAC/2008/5780. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008031799/212/420.

(080033223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Trillium Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.047.

L'an deux mille huit, le neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de TRILLIUM HOLDINGS SARL, une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 113.047, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 622 en date du 25 mars 2006 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I- Les associés de la Société, sont dûment représentés. Le nombre de parts sociales qu'ils détiennent a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, d'une valeur nominale de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune,

représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Par conséquent l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

«The registered office shall be established in the municipality of Schuttrange (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place by common agreement between the partners.»

Version française:

«Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.»

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle du gérant à savoir Monsieur Olivier Dorier qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Junglinster, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 janvier 2008, Relation GRE/2008/383. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008032197/231/59.

(080033956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Yranas, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 127.704.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le six février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société ANGEL MARKETING S.A., ayant son siège social Via Espana 122, Bank Boston, Building 8th Floor, Panama City, République de Panama, ici dûment représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme YRANAS, ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, R.C.S. Luxembourg section B numéro 127.704, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1312 du 29 juin 2007.

II.- Que le capital social de la société anonyme YRANAS, prédésignée, s'élève actuellement à 32.000,- EUR (trente deux mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 320,- EUR (trois cent vingt euros) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme YRANAS.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique la comparante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme YRANAS.

V.- Que la comparante déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2008, Relation GRE/2008/724. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008031774/231/44.

(080032805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

BBI Europe Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 762.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 20 février 2008

Par les résolutions écrites du février 2008, les associés de la société ont décidé:

- D'accepter la démission de Jeffrey Pollock en tant que gérant de la Société, prenant effet le 31 janvier 2008;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- Mr Nicolas Comes, demeurant professionnellement au Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven;

- Mr Yves Elsen, demeurant au 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer;

- Mr Nicholas West, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Mr Mark Dunstan, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Mr Jeff Kendrew, demeurant professionnellement au 2, Level 23 Chifley Tower, Chifley Square, AUS - NSW - 2000 Sydney, Australie;

- Mr David Robinson, demeurant professionnellement au 17-27, Queen's Square, GB TS2 1 AH Middlesbrought, Australie;

- Mr Jonathon Sellar, demeurant professionnellement 36, Wanganella Street, AUS - NSW 2093 Balgowlah, Australie.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Y. Elsen, M. Dunstan.

Référence de publication: 2008031972/8714/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08720B. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Geand S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg E 123.

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici représenté par Monsieur Norbert Meisch, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Monsieur André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C., né à Luxembourg, le 24 février 1951, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici représenté par Monsieur Norbert Meisch, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3.- La société civile immobilière GEOLUC S.C.I., avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 1.578,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Norbert Meisch, qualifié ci-après.

4.- Monsieur Norbert Meisch, diplômé I.C.H.E.C, né à Luxembourg, le 22 août 1950, demeurant à L-3393 Roedgen, 19, rue des Jardins.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile immobilière GEAND S.C.L., (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 123, a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 17 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 881 du 28 août 2003,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 11 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1138 du 31 octobre 2003.

- Que les comparants sub 1) à 3) sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

La société civile immobilière GEOLUC S.C.I., prédésignée et représentée comme dit ci-avant, cède par les présentes ses cinquante (50) parts sociales qu'elle détient dans la Société à Monsieur Norbert Meisch, préqualifié, qui accepte, au prix de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Cette cession de parts sociales est approuvée, conformément à l'article 7 des statuts, par les associés et les gérants la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR), représenté par cent cinquante (150) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune, détenues comme suit:

1) Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, cinquante parts sociales,	50
2) Monsieur André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, cinquante parts sociales,	50
3) Monsieur Norbert Meisch, diplômé I.C.H.E.C, demeurant à L-3393 Roedgen, 19, rue des Jardins, cinquante parts sociales,	50
Total: cent cinquante parts sociales,	150»

Déclaration

Les associés déclarent que la Société est actuellement propriétaire de 9 emplacements de parking sis dans un complexe administratif et commercial sis à Bertrange, Zone Artisanale et Industrielle Bourmicht.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Meisch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2007, Relation GRE/2007/593. - Reçu 6.300 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008032196/231/66.

(080033946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Covansys Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008032261/231/14.

(080033433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

MERIDIAM Infrastructure (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.168.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008032857/5770/13.

(080034554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Diaruse Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 108.501.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SV SERVICES SARL

Signature

Référence de publication: 2008032963/8579/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08851. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

DH French Light Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.075.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of January.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholder of DH FRENCH LIGHT INDUSTRIAL S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 12th June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») number 1616 of 1st August 2007.

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 13th December 2007 by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Mrs Solange Wolter, private employee, residing in Schouweiler.

There was appointed as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle.

The meeting elects as scrutineer Mrs Ariette Siebenaler, private employee, residing in Junglinster.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholder represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list signed by the proxy holder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, the said attendance list as well as the proxy will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. As it appeared from said attendance list, all three thousand four hundred and sixty (3,460) shares, in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholder of the Company declared that it had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

3. The agenda of the meeting was as follows:

A. Increase of the issued share capital by an amount of eleven thousand euros (€ 11,000.-) so as to raise it from its present amount of eighty six thousand five hundred euros (€ 86,500.-) to ninety seven thousand five hundred euros (€ 97,500.-) by the issue of four hundred and forty (440) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, by contribution in cash.

B. To consequentially amend article 8 of the Company as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 97,500.- (ninety-seven thousand five hundred euros), represented by 3,900 (three thousand nine hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

After the above has been approved and acknowledged by the meeting, the meeting unanimously passed the following resolutions, all items on the agenda being one resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital by an amount of eleven thousand euros (€ 11,000.-) so as to raise it from its present amount of eighty-six thousand five hundred euros (€ 86,500.-) to ninety-seven thousand five hundred euros (€ 97,500.-) by the issue of four hundred and forty (440) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

All the four hundred forty (440) new shares have been subscribed by the sole shareholder the company DHCRE II HoldCo II S. à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal, represented by Mrs Solange Wolter, prenamed, pursuant to the aforementioned proxy, for a total subscription price of eleven thousand euros (€ 11,000.-).

Evidence of payment to the Company of such contribution in cash was given to the undersigned notary.

The meeting then resolved to amend article 8 as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 1,900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé de DH FRENCH LIGHT INDUSTRIAL S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 juin 2007, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1616 du 1^{er} août 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 13 décembre 2007 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé pas encore publié dans le Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Il fut désigné comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant à Schouweiler.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, laquelle liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

2. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les trois mille quatre cents soixante (3.460) parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et l'associé de la Société a déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de l'assemblée de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

A. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de onze mille euros (€ 11.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt six mille cinq cents euros (€ 86.500,-) à nonante sept mille cinq cents euros (€ 97.500,-) par l'émission de quatre cent quarante (440) parts sociales nouvelle d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

B. Modifier en conséquence l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 97.500,- (nonante-sept mille cinq cents euros), représenté par 3.900 (trois mille neuf cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Après que ce qui précède ait été approuvé et constaté par l'assemblée, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes, tous les points de l'ordre du jour formant une seule résolution:

Unique résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis à concurrence de onze mille euros (€ 11.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt six mille cinq cents euros (€ 86.500,-) à nonante sept mille cinq cents euros (€ 97.500,-) par l'émission de quatre cent quarante (440) parts sociales nouvelle d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros)chacune.

Les quatre cent quarante (440) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique la société DHCRE II HoldCo II S. à r.l., ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal, ici représentée par Madame Solange Wolter, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, pour un prix de souscription de onze mille euros (€ 11.000,-).

Preuve du paiement à la Société de ces apports en numéraire a été donnée au notaire soussigné.

L'assemblée a ensuite décidé de modifier l'article 8 tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à EUR 1.900,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Woler, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, Relation: LAC/2008/2889. — Reçu 55 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008032920/242/109.

(080034562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Escaline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.002.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.789.

RECTIFICATIF

Veillez remplacer la notification déposée au registre le 30 août 2007 (référence du dépôt L070116296.05, voir attachement) par la version corrigée suivante:

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 26 avril 2007 entre M. Hans-Theodor Stritzl, M. Thomas Stritzl, M. Lars Alexander Stritzl, Mme Petra Gerigk-Stritzl et Kingsbridge Capital Management GP Limited, qui acte en sa capacité de general partner de Hardt Group Private Equity Partners I Limited Partnership, Veritas Cable 1 Limited Partnership, Veritas Cable 2 Limited Partnership, Alcentra Mezzanine No. 1 Fund Limited Partnership, TIGRE Société par Actions Simplifiée, ABN AMRO VENTURES BV, QSCable INC. et M. Robert E. Fowler III, les 40.100 parts sociales (40.000 ordinaires et 100 privilégiées) de la Société sont réparties comme suit:

- ABN AMRO VENTURES BV domiciliée à Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 33227008 auprès du Registre des Sociétés d'Amsterdam, Pays-Bas, et qui détient 10.243 parts sociales ordinaires et 34 parts sociales privilégiées et 3.347 parts sociales ordinaires jointes d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune. (Veillez noter que dans le transfert notifié au registre le 22 janvier 2008 (référence du dépôt L080011816.05) ABN AMRO a transféré à AAB MEDIA & TELECOM 2005 B.V., toutes ses parts sociales privilégiées et toutes ses parts sociales ordinaires.]

- KINGSBRIDGE CAPITAL MANAGEMENT GP LIMITED, qui acte en sa capacité de general partner de HARDT GROUP PRIVATE EQUITY PARTNERS, ayant son siège social au 22 Greenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PV, Channel Islands, et immatriculée sous le numéro 88882 auprès du Registre de commerce et des sociétés de Jersey, Channel Islands, et qui détient 13.557 parts sociales ordinaires, 40 parts sociales privilégiées et 3.347 parts sociales ordinaires jointes d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

- ALETHEIA CAPITAL PARTNERS LIMITED domiciliée à Carinthia House, 9-12 The Grange, St. Peter Port, Guernsey GY1 4BF, Channel Islands, inscrit auprès du registre de commerce et des sociétés de Guernsey, Channel Islands, sous le numéro 43042, détient 2.000 parts sociales ordinaires jointes d'une valeur nominale de EUR 25,- chacun.

- VERITAS CABLE 1 LIMITED PARTNERSHIP, représentée par son général partner, ALETHEIA CAPITAL PARTNERS LIMITED, Carinthia House, 9-12 The Grange, St. Peter Port, Guernsey GY1 4BF, Channel Islands, inscrit auprès du registre de commerce et des sociétés de Guernsey, Channel Islands, sous le numéro 43042, détient 2.343 parts sociales ordinaires; et 1.347 parts sociales ordinaires jointes d'une valeur nominale de EUR 25,- chacun.

- VERITAS CABLE 2 LIMITED PARTNERSHIP, représentée par son général partner, ALETHEIA CAPITAL PARTNERS LIMITED, Carinthia House, 9-12 The Grange, St. Peter Port, Guernsey GY1 4BF, Channel Islands, inscrit auprès du registre de commerce et des sociétés de Guernsey, Channel Islands, sous le numéro 43042, détient 335 parts sociales ordinaires et 1.347 parts sociales ordinaires jointes d'une valeur nominale de EUR 25,- chacun.

- QSCable INC. domiciliée à -, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, détient 4.820 parts sociales ordinaires et 16 parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

- ALCENTRA MEZZANINE NO. 1 FUND LIMITED PARTNERSHIP domiciliée à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrit auprès du registre de commerce et des sociétés de Jersey sous le numéro 608, et qui détient 1.339 parts sociales ordinaires et 4 parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

- TIGRE Société par Actions Simplifiée domiciliée à 17 Cours Valmy, 92800 Puteaux, France, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre, France sous le numéro 479 793 812, et qui détient 2.008 parts sociales ordinaires et 6 parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

- Monsieur Robert E. Fowler III domicilié au 74 Whetton Rd., West Hartford, CT 06117 - 2856, Etats-Unis d'Amérique, détient 2.008 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCALINE S.à r.l.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

Agence Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008033033/683/56.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08909. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pluri-Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 134.587.

L'an deux mille huit, le trois mars.

S'est réunie l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLURI-PROMOTIONS S.A., dont le siège social est situé à L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris (RC section B n ° 134.587).

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Berckmans, administrateur, demeurant à L-2542 Luxembourg, 32, rue des sources, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Michel Petit, administrateur, demeurant à L-2542 Luxembourg, 32, rue des sources.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gontran Stiernon; administrateur, demeurant à B-1380 Lasne (Plancenoit), 1, rue du Clos du trou du renard, en Belgique.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous,

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement,

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Démission d'un administrateur du Conseil d'Administration,
2. Nomination d'un nouvel administrateur au Conseil d'Administration,
3. Nomination du nouvel administrateur-délégué.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Gontran Stiernon, indépendant, né le 21 janvier 1963 à Namur (Belgique) et demeurant à B-1380 Lasne (Plancenoit), 1, rue du Clos du trou du renard.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Alexandre Adlivankine, indépendant, né le 21 mai 1964 à Etterbeek (Belgique) et demeurant en Belgique à B-3090 Overijse au 6 Vermeerdreef au poste d'Administrateur.

Monsieur Adlivankine est nommé Administrateur Délégué.

Troisième résolution

A l'unanimité, l'assemblée générale nomme Monsieur Alexandre Adlivankine, prénommé, comme administrateur-délégué à partir de ce jour et pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014 et lui confère tous les pouvoirs nécessaires à la gestion journalière, dans le sens le plus large, y compris la gestion des comptes bancaires.

Le nouveau Conseil d'Administration est composé des membres suivants:

1. Monsieur Koen Andries, administrateur;
2. Monsieur Jean-Pierre Berckmans, administrateur;
3. Monsieur Alexandre Adlivankine administrateur-délégué.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

J.-P. Berckmans / J.-M. Petit / G. Stiennon
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008032994/8539/48.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO01029. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

SCG SDL Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.498.

Par résolution signée en date du 22 janvier 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jeff Dishner, avec adresse au 591, West Putnam Avenue, CT-06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant B avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Franck Hebrard, avec adresse au 6, rue Laval, F-92210 Saint Cloud, France, en tant que gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008031269/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06521. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

SOF-VII European Hotel II Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.703.

Par résolution signée en date du 22 janvier 2008, l'associé unique a nommé Monsieur Franck Hebrard, avec adresse au 6, rue Laval, F-92210 Saint Cloud, France, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008031271/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06528. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Financière St. Vincent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 54.577.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008032576/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06494. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Nocor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 91.856.

En date du 11 février 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 15 octobre 2007 de Melle Isbelda Gouvinhas avec adresse au 2, rue Neuve, L-7239 Bereldange de son mandat d'Administrateur de la Société.

- d'accepter la nomination avec effet au 15 octobre 2007 de M. Keimpe Reitsma avec adresse au 57A, rue du Gruenewald, L-7392 Asselscheuer, en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra au courant de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008032252/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

IT Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.741.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 13 juin 2007 que la FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917, est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, et inscrite au RCSL sous le numéro B 63.836, démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, S.à r.l. LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008032266/7262/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07152. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

RP VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 127.095.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique en date du 24 septembre 2007 que le siège social de RP S.à r.l., Associé de la Société, est transféré au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008032501/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04183. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

W.M.A., World Management Assistance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 65.434.

Je soussigné Norbert Meisch, gérant de la société à responsabilité limitée W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE Sàrl, atteste que ma nouvelle adresse professionnelle est 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch sur Alzette.

Fait à Esch sur Alzette, le 12 février 2008.

N. Meisch

Gérant

Référence de publication: 2008032267/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

B&B Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 134.672.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2008 que la société HORTUS LLC, ayant son siège social à 3500 South Dupont Highway, Dover, DE 19901 United States of America, a été nommée commissaire en remplacement de ADOMEX, démissionnaire.

Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 6 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008032269/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05366. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

European Sport Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.374.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2008 que la société HORTUS LLC ayant son siège social à 3500 South Dupont Highway, Dover, DE 19901 United States of America, a été nommée commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à r.l., démissionnaire.

Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 6 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008032270/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05358. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Euro CCN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 124.760.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2008 que la société HORTUS LLC ayant son siège social à 3500 South Dupont Highway, Dover, DE 19901 United States of America, a été nommée commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à r.l., démissionnaire.

Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 6 février 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008032273/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05326C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Montalcino International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 74.530.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2008 que la société AUSTIN EQUITIES S.A., ayant son siège à Panama, Mossfon Building, East 54th Street, a été nommée commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à r.l., démissionnaire.

Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008032274/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Argyle Leisure Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 84.318.

Il résulte d'un courrier du 10 décembre 2007 adressé au siège social de la société, dernière adresse connue à Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, que la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. avec siège social à L-1473 Luxembourg, 53, rue J-B. Esch, a démissionné de son mandat de commissaire avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008032278/231/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06628. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Alphapologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 94.160.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008032482/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07528. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Kirchberg Buro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.574.

La société CORBEL & ASSOCIES S.A.R.L. (R.C. Luxembourg B 85.586) ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, démissionne de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 février 2008.

CORBEL & ASSOCIES S.A.R.L

Signature

Référence de publication: 2008032279/1453/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07461. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Fimalac Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 122.778.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 7 janvier 2008

- Madame Véronique Morali, demeurant au 11 bis, rue Casimir Périer, 75007 Paris, France a été nommée administrateur de catégorie A et Présidente du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Robert Gimenez, administrateur de catégorie A et Président démissionnaire.

Madame Véronique Morali terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 4 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008032280/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07775. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

La Fiduciaire Monterey International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.696.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social à Luxembourg, le 25 février 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé au siège social le 25 février 2008, que:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Serge Atlan demeurant 17, rue de Luxembourg, L-5402 Assel, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société.

L'assemblée nomme Monsieur Jean-Marc Thys demeurant 3, rue Belle vue, L-1227 Luxembourg, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué au sein de la société en remplacement de son prédécesseur pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008032281/1102/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Kirchberg Buro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.574.

La société PARTS INVEST S.A. (R.C. Luxembourg B 88.712) ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, démissionne de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 février 2008.

PARTS INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008032283/1453/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07464. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080034041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Otthon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 101.310.

Il résulte d'une lettre adressée en date du 29 janvier 2008 aux administrateurs et aux actionnaires de la société OTTHON S.A. que la décision suivante a été prise:

- Démission de la société COMPTIS S.A. (en liquidation) en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat à la date du 29 janvier 2008.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Pour la société OTTHON S.A.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008032407/687/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06482. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080033828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Alphalipologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.160.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008032483/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07531. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080033653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

DSG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.708.

Constituée par-devant M^e Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 février 2006, acte publié au Mémorial C no 1015 du 24 mai 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DSG S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008032487/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07693. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Lofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.995.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOFIN S.A.
M. Bogers
Administrateur

Référence de publication: 2008032484/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07141. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Emerging Europe Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.639.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Pour EMERGING EUROPE INVESTORS S.à r.l.
EUROLEX MANAGEMENT S.A.
Gérant
M. Bogers
Gérant

Référence de publication: 2008032485/1084/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08009. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

MMA INT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.189.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008032486/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03478. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

VFS Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.208.

Le bilan et l'affectation des résultats au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour VFS EUROPE S. à r. l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Mandataire spécial

Signatures

Référence de publication: 2008032490/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00563. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Diatec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 39.706.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008032489/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07412. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

DIF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.915.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

DIF LUXEMBOURG S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008032491/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07208. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Intergest (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 40.478.

Le bilan au 31 mai 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008032499/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07161. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Electronics For Imaging (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 111.773.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

ELECTRONICS FOR IMAGING (LUXEMBOURG) S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2008032492/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07207. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Vintage Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.790.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008032507/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07545. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Horizon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 88.548.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008032513/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08081. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Habi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.594.

Constituée en date du 17 septembre 1987 par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange, maintenant à Luxembourg, acte publié au Mémorial C no 372 du 21 décembre 1987. Les statuts ont été modifiés

pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 30 septembre 2005, acte publié au Mémorial C no 332 du 15 février 2006.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HABI S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008032525/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07697. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Baninter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.469.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 octobre 2000, acte publié au Mémorial C no 304 du 25 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANINTER S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008032514/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07704. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Baninter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.469.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 octobre 2000, acte publié au Mémorial C no 304 du 25 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANINTER S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008032515/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07705. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

SHATHO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.470.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 13 août 2004, acte publié au Mémorial C no 1089 du 28 octobre 2004 et dont les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 18 novembre 2004, acte publié au Mémorial C no 114 du 8 février 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHATHO LUXEMBOURG S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008032522/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07695. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

SHATHO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.470.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 13 août 2004, acte publié au Mémorial C no 1089 du 28 octobre 2004 et dont les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 18 novembre 2004, acte publié au Mémorial C no 114 du 8 février 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHATHO LUXEMBOURG S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008032523/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07696. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Aberdeen Property Nordic Finance Denmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.850.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 juin 2005, acte publié au Mémorial C numéro 1191 du 11 novembre 2005. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 15 décembre 2006, acte publié au Mémorial C numéro 213 du 20 février 2007.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABERDEEN PROPERTY NORDIC FINANCE DENMARK S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S. A.
Signatures

Référence de publication: 2008032526/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07698. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Aberdeen Property Nordic Finance Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.626.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 décembre 2006, acte publié au Mémorial C numéro 168 du 13 février 2007.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABERDEEN PROPERTY NORDIC FINANCE SWEDEN S.à.r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S. A.

Signatures

Référence de publication: 2008032527/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07699. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Aberdeen Property Nordic Finance Norway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.631.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 décembre 2006, acte publié au Mémorial C numéro 168 du 13 février 2007.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABERDEEN PROPERTY NORDIC FINANCE NORWAY S.à.r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S. A.

Signatures

Référence de publication: 2008032529/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07700. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Aberdeen Property Nordic Finance Finland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.625.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 décembre 2006, acte publié au Mémorial C numéro 168 du 13 février 2007.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABERDEEN PROPERTY NORDIC FINANCE FINLAND S.à.r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S. A.

Signatures

Référence de publication: 2008032530/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07701. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Globull Investment and Development S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.345.

Constituée suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2002, acte publié au Mémorial C no 87 du 28 janvier 2003.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GloBull INVESTMENT AND DEVELOPMENT S.C.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008032531/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07702. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Euro Publications, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 47.986.

—
Extrait de la décision de l'associé unique prise en date du 10 février 2008

L'associé unique a décidé de transférer le siège social du 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2008.

DREAMINVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008032648/320/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08210. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Vilis Rent sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 5, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 134.259.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mertzig, le 4 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008032680/801066/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 mars 2008, réf. DSO-CO00004. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080034212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**PT European Real Estate Luxco I, Société à responsabilité limitée,
(anc. OMV Paris Luxco I).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.637.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008032776/5770/14.

(080034451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Kléber Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BCSP V CE Lux II S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.015.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008032777/5770/14.

(080034399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Kléber Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cambon Luxembourg I S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 129.391.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.
M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008032778/5770/14.

(080034374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Global PepsiCo Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 131.152.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.
M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008032847/5770/12.

(080034488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Barking Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 135.527.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.
M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008032849/5770/12.

(080034436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.468.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.
M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008032852/5770/12.

(080034409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Hypo Portfolio Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.843.

Le bilan au 30 septembre 2007 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Pour *HYPOTOFOLIO SELECTION SICAV*
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008032965/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07642. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Helarb Investments Partners (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 1.000.100,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 124.846.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008032860/5770/14.

(080034546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Oakwood Global Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.047.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008032863/5770/12.

(080034540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

PepsiCo Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 131.094.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008032865/5770/12.

(080034530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

SGAM Alternative Equity Strategies Diversified Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.478.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Pour SGAM ALTERNATIVE EQUITY STRATEGIES DIVERSIFIED FUND

EURO-VL LUXEMBOURG S.A. LUXEMBOURG

L'Agent Sociétaire et Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008033150/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08822. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Union Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.679.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008032866/5770/12.

(080034500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Dawn Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.414.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008032867/5770/12.

(080034492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Gevapan Invest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.653.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008032868/5770/12.

(080034521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Art & S, Automotive Technology & Style S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.876.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008032872/5770/12.

(080034495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MLP Investments (Luxembourg) S.à r.l.).**

Capital social: EUR 37.881,66.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.569.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008032869/5770/14.

(080034513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**GNBL S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NREP Transactions Holding 5 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 130.862.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008032870/5770/14.

(080034507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.415.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008032873/5770/13.

(080034286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.413.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008032874/5770/13.

(080034272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.414.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008032875/5770/13.

(080034262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Mansford Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.475,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.465.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008032876/5770/13.

(080034218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Euro-Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 25.481.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

R. Schuman

Notaire

Référence de publication: 2008032877/237/10.

(080034179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.
